



MÉDECIN

- PRÉVENTION ET PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PPMI) -

POSTULER

IDENTIFICATION DU POSTE :

- **Localisation fonctionnelle** : Direction Générale Adjointe Solidarité
- **Rattachement hiérarchique** : Direction Enfance Famille
- **Affectation** : Service de la Prévention et de la Protection Maternelle et Infantile - Mission médicale
- **Secteurs d'intervention** : Romorantin-Lanthenay
- **Taux du poste** : 100%
- **N° de poste** : 10169
- **Rémunération** : négociable en fonction du statut, de l'expérience

FINALITÉ DU POSTE :

Le service de Prévention et de la Protection maternelle et infantile (PPMI) a entre autres missions celles de décliner les politiques de prévention et de promotion de la santé à l'intention des futurs parents et du jeune enfant ainsi que celle de planification et d'éducation familiale.

Pour ce faire, le médecin de PPMI participe à :

- La promotion de la santé en apportant une attention toute particulière à certains publics fragilisés (enfant présentant des pathologies ou porteur de handicap, enfant en danger ou risquant de l'être...),
- Des actions de prévention individuelle et collective,
- La conception, mise en œuvre, exécution et évaluation de la politique départementale en matière de santé publique et aux différents schémas départementaux dont le schéma départemental de protection de l'enfance,
- La collecte de données en épidémiologie.

MISSIONS PRINCIPALES :

■ Diagnostic et évaluation

- Réaliser des consultations médicales préventives des enfants de 0 à 6 ans (suivi médical, dépistage précoce des handicaps, recommandations en matière de nutrition infantile et du respect du calendrier vaccinal, soutien à la parentalité...),
- Effectuer des bilans de santé en école maternelle pour les enfants âgés de 3 à 4 ans : voir et orienter les enfants pour lesquels auront été dépistés au préalable par la puéricultrice un trouble sensoriel, du langage, du comportement...,
- Participer à la protection de l'enfance,
- Effectuer le contrôle et le suivi d'établissement d'accueils de jeunes enfants.

■ **Assistance et conseil**

- Donner un avis sur les accueils collectifs de mineurs de moins de 6 ans aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ainsi que sur les accueils péri et extra scolaires,
- Participer à des réunions concernant les enfants de moins de 6 ans nécessitant une aide spécifique,
- Participer à la diffusion de conseils d'hygiène ou de santé publique.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Apporter son expertise (conseils techniques auprès des professionnels non médicaux, réalisation ou contribution à des études spécifiques, participation à des groupes de travail et à des réunions intra ou extra institutionnelles),
- Participer à la veille médicale et juridique dans le domaine de compétence,
- Participer à l'organisation de la prévention médico-sociale,
- Former des stagiaires paramédicaux et les internes en médecine,
- Développer et renforcer le partenariat local.

COMPÉTENCES REQUISES :

Savoir-faire	Savoir-être	Connaissances
<ul style="list-style-type: none">- Apprécier et évaluer une situation médicale et/ou sociale- Proposer une orientation et un projet adapté à la situation du public concerné- Animer, participer à des réunions- Assurer une veille scientifique et règlementaire	<ul style="list-style-type: none">- Capacité d'observation, d'analyse et de proposition- Capacité d'adaptation, réactivité- Aisance relationnelle- Aptitude rédactionnelle- Autonomie- Disponibilité- Écoute- Empathie- Rigueur- Sens de l'organisation- Sens du travail en équipe- Respect du secret médical et des règles professionnelles	<ul style="list-style-type: none">- Bon niveau de connaissance médicale notamment dans le domaine pédiatrique- Connaissances juridiques adaptées au domaine d'intervention

CONDITIONS D'EXERCICE :

- **Médecin, pédiatre ou généraliste ayant de bonnes connaissances en pédiatrie ou souhaitant les développer, inscrit à l'Ordre des médecins.**
- Permis B obligatoire
- Déplacements fréquents (véhicule de service ou prise en charge des frais de déplacement)

AVANTAGES LIES AU POSTE

- Prestations d'action sociale (tickets restaurants, chèques vacances, CESU...), Comité des œuvres sociales (billetterie, arbre de Noël, voyages...), prévoyance, mutuelle
- Congés : 26 jours de CA et 21 jours de RTT et 4 à 5 jours donnés par le Président.

POSTULER